

## Réglementations RE 2020 et RT 2012

Entrée en vigueur en janvier 2022 et venant compléter la vieillissante RT 2012, l'application de la RE2020 impose aux acteurs du bâtiment de suivre les directives de la nouvelle réglementation, celle-ci venant remplacer progressivement la RT 2012.

Logements collectifs ou maisons individuelles : la RE 2020 implique des changements autant en termes de consommation d'énergies, d'isolation que de matériaux utilisés. Si le gouvernement vise une diminution des émissions de gaz et plus globalement des émissions polluantes, pour les particuliers il s'agit d'une opportunité de faire baisser la facture énergétique.

La lutte contre le réchauffement climatique passe par la construction de logements respectueux de l'environnement.

Dans les faits :

- quels sont les critères d'efficacité énergétique à respecter concernant vos fenêtres et baies vitrées pour que votre logement soit conforme à cette nouvelle réglementation environnementale ?
- et comment cela est-il susceptible d'impacter le choix de nouvelles menuiseries extérieures ?

## La RE 2020 et les menuiseries

Compte tenu des critères de déperdition énergétique, plusieurs éléments sont à prendre en compte concernant vos menuiseries extérieures pour être certain de respecter la RE 2020.

Mais attention toutefois, il s'agit d'indicateurs à ne pas prendre en compte de manière isolée. Votre logement doit répondre à l'ensemble des critères de la réglementation pour être en conformité avec celle-ci.

C'est-à-dire que la réglementation n'impose plus de coefficient pour chaque constituant de l'habitation, mais une consommation annuelle à ne pas dépasser pour la totalité du logement.

\* Coefficient d'Énergie Primaire

Il englobe la totalité des consommations avec le chauffage, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire, l'éclairage et les auxiliaires (de chauffage, refroidissement, eau chaude et ventilation). Il s'exprime en kWh EP / (m².an).

55 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an\*      75 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an\*

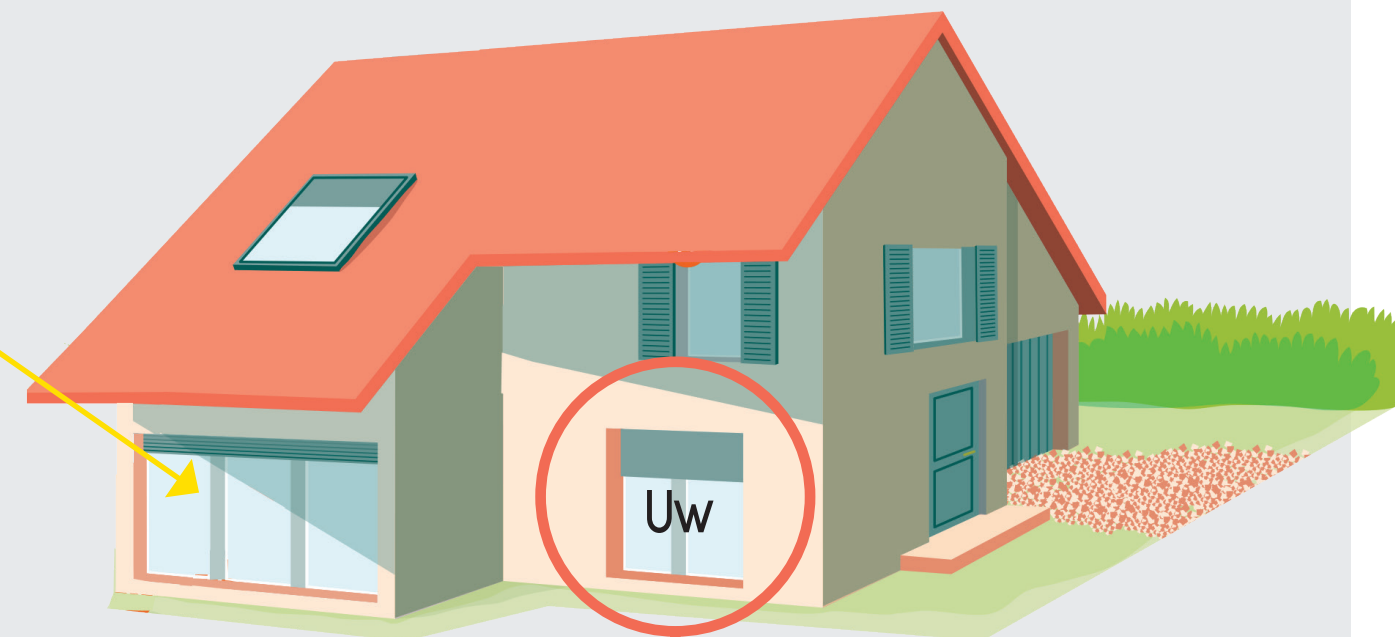
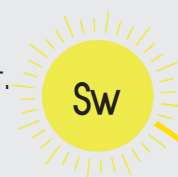


**Norme RE2020**

## Un conseil pour choisir vos fenêtres

Quel que soit votre projet, n'oubliez pas que les « points thermiques » gagnés sur les menuiseries sont des points en moins à trouver pour les autres constituants du logement.

Une menuiserie de qualité vous permettra d'atteindre plus facilement la consommation annuelle réglementée de 55 kWh<sub>ep</sub>/(m<sup>2</sup>.an) et vous évitera de mettre en place des systèmes beaucoup plus coûteux pour y arriver (voir exemple ci-contre).



**2 coefficients principaux**  
sont à retenir pour l'achat  
d'une menuiserie

**Uw**

**Le coefficient thermique**  
C'est la déperdition thermique de la menuiserie.

**Sw**

**Le facteur solaire**  
C'est la quantité de chaleur solaire rentrant par le vitrage.



**0,9 W/m<sup>2</sup>.K**



**1,7 W/m<sup>2</sup>.K**



La pose d'une menuiserie de qualité permettra l'utilisation d'une pompe à chaleur de moindre consommation.



il faut toujours garder à l'esprit qu'il ne faut pas dépasser les 55 kWh<sub>ep</sub>/m<sup>2</sup>/an.